

# LE SALON DES TERRAINS DE SPORT ET DES ESPACES VERTS



**CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISATEUR  
FOR ORGANISER ONLY**

Date réception du dossier : .....  
N° client : .....  
N° dossier : .....  
Responsable dossier : .....

## CONTRAT DE RESERVATION / BOOKING CONTRACT Parc Floral de Paris 28-29-30 Novembre 2012

Réservez avant le 15 avril 2012 et bénéficiez de tarifs préférentiels  
Book before April 15th 2012 and benefit from preferential rates



**A retourner à / To be sent to : Groupe SPAT**

34, rue de l'Eglise – 75015 Paris – France ou par fax / or by Fax : +33(0)145 54 23 86

### 1 EXPOSANT / EXHIBITOR

#### Contractant / Contractant

Raison sociale / Company name .....  
Adresse / Address .....  
Code postal / Post Code ..... Ville / Town .....  
Pays / Country .....  
Téléphone / Tel ..... Fax .....  
Email : ..... Site web / Website .....  
N° TVA intracommunautaire obligatoire / Compulsory VAT Nb Intra Community : .....

#### Adresse de facturation / Invoicing address (si différente du souscripteur / If different from contractant)

Raison sociale / Company name .....  
Adresse / Address .....  
Code postal / Post Code ..... Ville / Town .....  
Pays / Country .....  
Téléphone / Tel ..... Fax .....  
Email : ..... Site web / Website .....  
N° TVA intracommunautaire obligatoire / Compulsory VAT Nb Intra Community : .....

#### CONTACTS

##### Responsable du dossier / Person who decides of your participation

M./Mr     Mme/Mrs     Melle/Miss  
Nom / Name ..... Prénom / First name .....  
Tél direct / Direct line ..... Portable / Mobile .....  
E-mail ..... Fonction / Position .....

##### Responsable du stand / Person is charge of the stand

M./Mr     Mme/Mrs     Melle/Miss  
Nom / Name ..... Prénom / First name .....  
Tél direct / Direct line ..... Portable / Mobile .....  
E-mail ..... Fonction / Position .....

#### RÉFÉRENCIEMENT / REFERENCING

Nom sous lequel votre entreprise doit apparaître dans le classement alphabétique des exposants, sur l'enseigne de votre stand ou tout autre document (28 caractères sur 2 lignes max) / Company name to be used in exhibitors list and on your company name sign (28 characters on 2 lines max)

\_\_\_\_\_

## 2 VOTRE ACTIVITE / YOUR ACTIVITY

### Vous êtes (un seul choix possible) / You are (only one choice)

- Fabricant - Constructeur / Manufacturer
  Importateur / Importer  
 Société de services / Services company
  Organisation professionnelle / Trade association  
 Médias-Presse / Media-Press
  Autre, précisez / Other precise .....

### Brève description de votre activité / Brief description of your activity

### Votre secteur d'activité (3 codes max.) / Your activity (3 codes max.)

Code de votre domaine d'activité principal / Code of your main activity (ex : S01) | \_ | \_ | \_ |

Codes domaine d'activité autre que principal / Code of your other activities | \_ | \_ | \_ | | \_ | \_ | \_ |

#### ENVIRONNEMENT

- NEW !** V01 Système photovoltaïque  
**NEW !** V02 Chauffage / géothermie / PAC  
**NEW !** V03 Récupérateurs d'eau de pluie  
 V04 Véhicules électriques  
**NEW !** V05 Recyclage des déchets organiques  
**NEW !** V06 Recyclage et stockage matières dangereuses / polluantes  
 V07 Stations

#### ACCUEIL / HOSPITALITE

- NEW !** A01 Restauration  
**NEW !** A02 Hôtellerie / hébergement

#### SOLS

- S01 Gazon de placage  
 S02 Gazon synthétique  
**NEW !** S03 Revêtement sols / sportifs  
**NEW !** S04 Sables & mélanges  
**NEW !** S05 Paillage  
 S06 Laboratoires d'analyse  
 S07 Agrégat, assemblage de composants du sol

#### CONCEPTION

- N01 Bureaux d'études  
 N02 Architectes  
**NEW !** N03 Logiciels de gestion, PAO  
**NEW !** N04 Pépiniéristes

#### MATERIELS ET FOURNITURES

- M01 Sol (matériel de préparation)  
 M02 Tondeuses  
 M03 Tracteurs  
 M04 Top dresser  
**NEW !** M05 Véhicules utilitaires motorisés  
 M06 Carburants / lubrifiants  
 M07 Pneumatique  
 M08 Remorques / bennes  
**NEW !** M09 Elagage (matériel d')  
 M10 Aérateurs / aspirateurs / balayeurs / souffleurs  
 M11 Affûtage (matériel d')  
**NEW !** M12 Peinture / marquage  
**NEW !** M14 Accessoires / pièces détachées

#### ENTRETIEN & TRAITEMENT

- NEW !** E01 Entretien des végétaux  
**NEW !** E02 Végétaux d'ornement  
 E03 Pulvérisateur / épandage  
 E04 Phytosanitaires (produits)  
 E05 Semences  
 E06 Engrais  
 E07 Intrants  
 E08 Régénérateurs / engazonneurs  
 E09 Amendements

#### EAU / ARROSAGE

- A01 Eau (traitement)  
 A02 Irrigation  
 A03 Pulvérisateurs  
**NEW !** A04 Arrosage auto. / intégrés / programmeurs  
**NEW !** A05 Traitement des bassins  
**NEW !** A06 Réseaux de distribution (eau)  
**NEW !** A07 Stations météo

#### SERVICES

- NEW !** C01 Formation initiale / écoles  
**NEW !** C02 Formation pro / CACES  
 C03 Emploi / intérim  
**NEW !** C04 Banques / assurances / mutuelles  
**NEW !** C05 Org. professionnelles / fédérations  
 C06 Médias / éditions

#### EQUIPEMENT POUR SITE

- NEW !** Q01 Eclairage  
**NEW !** Q02 Radio télécommunication  
**NEW !** Q03 Mobilier extérieur (bancs, abri ...)  
 Q04 Vêtements et accessoires de travail / EPI  
 Q05 Ateliers (équipements et outils d')  
**NEW !** Q06 Bardage / protection / clôture / barrière

#### EQUIPEMENT POUR LE JEU

- NEW !** Q07 Signalétique extérieure  
 Q08 Médailles / trophées / coupes  
 Q09 Vêtements et accessoires pour le jeu  
**NEW !** Q10 Tribunes / gradins / vestiaires  
**NEW !** Q11 Bornes interactives / tactiles  
 Q12 Equipements pour le jeu (cage, filet ...)

Le profil des visiteurs que vous souhaitez rencontrer (secteur d'activité / position dans l'entreprise) / The profile of visitors you wish to meet (line of business / position with in the company)

MARQUES ET PRODUITS DE VOTRE SOCIETE TRADE BRANDS AND PRODUCTS	NOM DE 3 SOCIETES AYANT LA MEME ACTIVITE 3 COMPANY NAMES IN YOUR SECTOR
1	1
2	2
3	3

### 3 VOTRE RESERVATION DE STAND / REGISTRATION OF YOUR STAND

**Je m'inscris avant le 15 avril 2012, je bénéficie d'une remise sur GREEN EXPO 2012 de -5% sur le prix du m<sup>2</sup> \***

I register before April 15th 2012, I take advantage of discount in GREEN EXPO 2012 of -5% on the sq.m bare stand price \*

\* Les -5% sur le prix du m<sup>2</sup> sont à déduire dans le récapitulatif de votre commande en page 4 du contrat  
-5% on the sq.m bare stand price are reduced in the summary of the order

\* Offre valable uniquement pour les formules de stand nu et « équipé » - cachet de la poste faisant foi  
Offer available only for space only and fitted stand formula – based on post mark

#### **A** Votre stand / Your stand

Formules de stand / Stand formula	Prix unitaire HT/m <sup>2</sup> Unit price / sq. m VAT excl.	Prix total HT Total price VAT excl.
<b>Emplacement nu / Space only*</b>		
<input type="checkbox"/> < 50 m <sup>2</sup> (strictly less than 50 sq.m)	165,00 €/m <sup>2</sup> sq. m	..... € (A1)
<input type="checkbox"/> 50 à 99 m <sup>2</sup> / from 50 to 99 sq.m	155,00 €/m <sup>2</sup> sq. m	..... € (A1)
<input type="checkbox"/> 100 à 199 m <sup>2</sup> / from 100 to 199 sq.m	145,00 €/m <sup>2</sup> sq. m	..... € (A1)
<input type="checkbox"/> > 200 m <sup>2</sup> (+ de 200 m <sup>2</sup> / over 200 sq.m)	140,00 €/m <sup>2</sup> sq. m	..... € (A1)
<input type="checkbox"/> Option cloisons simples / single partition option (en plus de l'espace nu, cloisons disposées sur un seul côté au choix / in addition to space only, partitions arranged on one side of your choice)	35,00 €/m <sup>2</sup>	..... €
<b>Stand « Equipé » / « Fitted » stand **</b>		
<input type="checkbox"/> 9 m <sup>2</sup> / 9 sq.m	250,00 €/m <sup>2</sup> sq. m	2 250,00 € (A1)
<input type="checkbox"/> 12 m <sup>2</sup> / 12 sq.m	225,00 €/m <sup>2</sup> sq. m	2 700,00 € (A1)
<input type="checkbox"/> 18 m <sup>2</sup> / 18 sq.m	205,00 €/m <sup>2</sup> sq. m	3 690,00 € (A1)
<input type="checkbox"/> > 18 m <sup>2</sup> / 18 sq.m	205,00 €/m <sup>2</sup> sq. m	..... € (A1)
<b>Mini stand***</b>		
<input type="checkbox"/> Mini stand PRESENCE 6 m <sup>2</sup> / PRESENCE mini stand 6 sq.m		1 550,00 €
<input type="checkbox"/> Mini stand SPOT 4 m <sup>2</sup> / SPOT mini stand 4 sq.m		1 085,00 €

Descriptif des packs : cf. article 8 « Descriptif de la prestation stand » en page « Règlement du salon »

#### **Contrainte et environnement de votre stand / Location of your stand**

Indiquez vos souhaits concernant votre environnement (proximité, éloignement, noms des sociétés auprès desquelles vous ne souhaitez pas être implanté). Informations confidentielles. Please indicate your wishes concerning your environment (proximity, distance, company name you do not to be close to). Confidential information

.....

.....

.....

#### **B** Les conférences d'application / Application conferences

Formule	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
<input type="checkbox"/> Conférences d'application (45 min)	.....	400,00 €	..... €
<input type="checkbox"/> Conférences d'application (1h30)	.....	600,00 €	..... €

Descriptif des conférences d'application : cf. article 9 « Réservation de partenariats et actions de sponsoring » en page « Règlement du salon »

#### **C** Les packs communication / Communication packages

<input type="checkbox"/> <b>PACK EVENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Votre logo sur le plan d'orientation du salon (8 annonceurs max.)</li> <li>▶ Votre logo sur les plans de visite mis à disposition des visiteurs à l'accueil du salon (8 annonceurs max.)</li> <li>▶ 1 conférence d'application pour votre entreprise sur le salon (45 min.)</li> </ul> <p><b>650 € HT / excl. VAT</b></p>	<input type="checkbox"/> <b>PACK INCONTOURNABLE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Votre ½ page de publicité dans le catalogue officiel du salon</li> <li>▶ Votre logo en rotation en page d'accueil et sur toutes les pages du site www.greenexpo.fr (6 annonceurs max. pdt 6 mois)</li> <li>▶ Votre logo en page « liste des exposants » du site www.greenexpo.fr (pendant 6 mois)</li> </ul> <p><b>900 € HT / excl. VAT</b></p>
<input type="checkbox"/> <b>PACK VISIBILITE SUR SALON</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Votre logo dans le catalogue officiel du salon</li> <li>▶ Vos leaflets dans les sacs visiteurs distribués à l'accueil du salon (3 annonceurs max.)</li> <li>▶ Votre page de publicité dans le catalogue officiel du salon</li> </ul> <p><b>1200 € HT / excl. VAT</b></p>	<input type="checkbox"/> <b>PACK E COMMUNICATION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Votre logo et n° de stand sur les e-mails de confirmation adressés aux visiteurs préenregistrés sur le salon</li> <li>▶ Votre bandeau publicité en page « formulaire de pré enregistrement visiteur » (1 mois) du site www.greenexpo.fr</li> <li>▶ Votre logo sur 3 newsletters Green Expo News adressée à 10 000 abonnés</li> </ul> <p><b>1500 € HT / excl. VAT</b></p>

#### DINER DE GALA GREEN EXPO 2012

- ▶ Invitez vos clients, fournisseurs, partenaires, ... et profitez d'une offre en exclusivité
- Réservez votre table pour 6 personnes

**250 € HT / excl. VAT**

## D Les outils de communication / Communication tools

Désignation	Prix total HT Total price VAT excl.
<b>Sponsoring sur le salon</b>	
<input type="checkbox"/> Logo dans le catalogue officiel du salon / Logo in official catalogue	150,00 €
<input type="checkbox"/> Logo sur plan d'orientation du salon / Logo in orientation map	800,00 €
<input type="checkbox"/> Logo sur plan de visite distribué à l'accueil du salon / Logo in visitor map distributed at the entrance of the show	800,00 €
<input type="checkbox"/> Document inséré dans les sacs officiels du salon distribués à l'accueil / Leaflet in the official bags distributed at the entrance of the show	800,00 €
<input type="checkbox"/> Sponsoring sacs visiteurs mis à disposition des visiteurs à l'accueil du salon / Sponsoring visitor bags distributed at the entrance of the show	1 500,00 €
<input type="checkbox"/> 1 page publicité quadri - 2°, 3° ou 4° de couverture du catalogue du salon / 2nd, 3rd or 4th cover ad colour in the official catalogue	950,00 €
<input type="checkbox"/> 1 page publicité quadri - intérieure du catalogue du salon / 1 page ad - colour in the official catalogue	650,00 €
<input type="checkbox"/> 1/2 page publicité quadri - intérieure du catalogue du salon / 1/2 page ad - colour in the official catalogue	300,00 €
<b>Newsletters &amp; emailing</b>	
<input type="checkbox"/> Carré publicitaire société dans 3 newsletters du salon Green Expo 2012 diffusées à 10 000 abonnés	850,00 €
<input type="checkbox"/> Logo société et n° stand sur les e-mails de confirmation adressés aux visiteurs pré-enregistrés sur le salon	950,00 €
<input type="checkbox"/> Emailing société sur 3 500 contacts qualifiés du fichier Green Expo (routage en aveugle sur notre base de contacts, comprenant l'envoi et les statistiques - emailing fournit par l'annonceur)	1 500,00 €
<b>Site internet du salon</b>	
<input type="checkbox"/> Logo société en page liste des exposants du site internet du salon www.greenexpo.fr	100,00 €
<input type="checkbox"/> Logo société en rotation sur toutes les pages du site internet du salon www.greenexpo.fr - 6 annonceurs max pendant 6 mois !	200,00 €
<input type="checkbox"/> Bandeau publicitaire société en rotation sur toutes les pages du site internet du salon www.greenexpo.fr - 4 annonceurs max pendant 6 mois !	500,00 €
<input type="checkbox"/> Bandeau publicitaire société sur le formulaire d'inscription visiteurs du site www.greenexpo.fr - Annonceur exclusif pendant 1 mois !	500,00 €

## Recapitulatif de votre commande / Summary of your order

<b>TOTAL (A) : Votre stand / Your stand</b>	
	Prix total HT (A1) = ..... € HT / excl.VAT
Montant de la remise. Emplacement nu ou équipé si commande avant le 15/04/12 Amount of the discount. Space only or fitted stand if register before 2012, April 15th	- 5% x (A1) = ..... € HT / excl.VAT
	<b>TOTAL A</b> = ..... € HT / excl.VAT
<b>TOTAL (B) : Les conférences d'application / Application conferences</b>	= ..... € HT / excl.VAT
<b>TOTAL (C) : Les packs communication/ Communication packages</b>	= ..... € HT / excl.VAT
<b>TOTAL (D) : Les outils de communication / Communication tools</b>	= ..... € HT / excl.VAT
<b>TOTAL (A) (B) (C) (D)</b>	= ..... € HT / excl.VAT
Frais de dossier - assurance comprise (obligatoire) / Registration costs including insurance (compulsory)*	= 210 € HT / excl.VAT
<b>TOTAL GENERAL HT / GENERAL TOTAL excl. VAT</b>	= ..... € HT / excl.VAT
<b>TVA 19,6% / 19,6% VAT**</b>	= ..... €
<b>TOTAL GENERAL TTC / GENERAL TOTAL incl. VAT</b>	= ..... € TTC
ACOMPTE (30 % du montant TTC) / DOWNPAYMENT (30% of total amount, incl.VAT)	= ..... € TTC
<b>SOLDE / BALANCE</b>	= ..... € TTC

\* Détail de la prestation assurance obligatoire : cf. article 13. « Conditions de paiement » en page « Règlement du salon » / Description of the insurance compulsory : cf. article 13. « Terms of payment » page « General terms of sales exhibition »

\*\* Applicable aux sociétés françaises et aux sociétés de la CE qui n'ont pas de n° intracommunautaire. / Applicable to French companies and EU companies that have no EU VAT no.

Les inscriptions doivent être accompagnées d'un acompte par chèque de 30% du montant TTC. Le solde étant payable au comptant à réception de facture au plus tard le 03/10/2012 avant le salon. / Registration shall be sent together with a down-payment of 30% of the total amount (incl.VAT) by cheque, the balance being payable cash on receipt of invoice, before the 03/10/2012 show opening.

Toute réservation effectuée après le 03/10/2012 devra être réglée par chèque exclusivement, en totalité, à réception de la facture / All application placed after 03/10/2012 will have to be fully paid by cheque upon receipt of the invoice.

Je soussigné ..... de la société ..... déclare avoir pris connaissance du règlement du salon, valant conditions générales de vente, figurant au contrat et de m'y conformer sans réserve  
I the undersigned ..... of ..... company hereby represent that I am aware of the exhibition regulations applicable as general terms of sale as shown in booking contract, and agrees to comply therewith unconditionally.

Règlement par virement (merci de mentionner « règlement sans frais pour le bénéficiaire ») / Payment by transfer (please state : « Settlement at no cost to the payée »)

**Nom du signataire / Signature précédée de la mention « lu et approuvé »**  
Undersigned : Compulsory signature preceded by the words « read and approved »

**Date :** ..... / ..... / .....  
**Cachet de la signature / Compulsory company stamp**

## 4 PARCOURS DE L'INNOVATION GREEN EXPO / GREEN EXPO INNOVATION COURSE

### GRATUIT !

- Je suis exposant au salon GREEN EXPO 2012, et j'ai l'intention de présenter une ou plusieurs innovations produits. Je m'inscris aux parcours de l'Innovation GREEN EXPO 2012.**

*I am exhibitor in GREEN EXPO 2012 and intend to present one or several products in GREEN EXPO INNOVATION COURSE.*

- Je suis exposant au salon GREEN EXPO 2012, je n'ai pas d'innovations produits cette année à présenter et je ne souhaite pas m'inscrire aux parcours de l'Innovation GREEN EXPO 2012.**

*I am exhibitor in GREEN EXPO 2012 and I have not intend to present one or several products in GREEN EXPO INNOVATION COURSE.*

## REGLEMENT DU SALON (VALANT CONDITIONS GENERALES DE VENTE)

### 1 - ORGANISATEUR

Le salon GREEN EXPO est organisé par SPAT SAS, SAS au capital de 38 125 euros, SIRET : 33000553900037, APE : 748J, TVA : FR00330005539, dont le siège est sis 34, rue de l'Eglise 75015 PARIS, ci-après dénommé « L'ORGANISATEUR », qui est le seul interlocuteur contractuel à l'exclusion de toute autre entité intervenante ou non du salon.

### 2 - DATES et LIEU

Le salon est programmé pour se tenir aux jours et lieu indiqués sur le contrat de réservation. L'ORGANISATEUR se réserve le droit de modifier les dates et le lieu du salon si les circonstances et les impératifs de bon déroulement et de réussite du salon l'exigent. Les dates et horaires de montage et de démontage seront stipulés dans le dossier technique envoyé à chaque exposant régulièrement inscrit.

### 3 - NOMENCLATURE DU SALON

GREEN EXPO est un salon et un congrès (conférences, ateliers, formations) réservés aux professionnels sur accréditation (demande de badge à formuler auprès de l'ORGANISATEUR).

### 4 - NOMENCLATURE DES EXPOSANTS

- Pays d'appartenance des sociétés : les sociétés françaises dûment inscrites au registre du commerce, attestant d'un numéro SIRET et d'un numéro de TVA intracommunautaire, peuvent postuler pour l'obtention d'un stand au salon. Sont également admises les sociétés étrangères justifiant de leur statut en fonction de la législation de leur pays d'appartenance.  
- Activité des sociétés : les sociétés postulantes doivent être des fabricants ou des importateurs – distributeurs de produits ou services étrangers avec l'obligation de fournir l'autorisation de représentation du ou des produits qui seront présentés sur le salon. Le salon ayant lieu en France, l'attestation de représentation doit stipuler le pays de distribution à savoir la France. Il doit y avoir autant d'attestations de représentations que de produits présentés sur le salon. Seront refusés les postulants qui présentent une attestation de représentation d'un produit qui n'a pas le statut de marque (absence d'inscription à un registre national ou international). Par ailleurs, seront invalidés les produits ayant toute autre appellation non conforme à celle d'une marque (exemple : nom de l'unité de production dont il est issu).

### 5 - NOMENCLATURE DES PRODUITS ET SERVICES

SOLS  
Gazon de placage, gazon synthétique, revêtement sols / sportifs, sables et mélanges, paillage, laboratoires d'analyse, agrégat, assemblage de composants du sol

CONCEPTION  
Bureaux d'études, architectes, logiciels de gestion, PAO, pépiniéristes

ENVIRONNEMENT  
Système photovoltaïque, chauffage / géothermie / PAC, récupérateurs d'eau de pluie, véhicules électriques, recyclage des déchets organiques, recyclage et stockage matières dangereuses / polluantes, stations

ENTRETIEN ET TRAITEMENT

Entretien des végétaux, végétaux d'ornement, pulvérisateur / épandage, phytosanitaires (produits), semences, engrais, intrants, régénérateurs / engazonneurs, amendements

ACCUEIL ET HOSPITALITE

Restauration, hôtellerie / hébergement

EAU, ARROSAGE

Eau (traitement), irrigation, pulvérisateurs, arrosage auto. / intégrés / programmeurs, Traitement des bassins, réseaux de distribution (eau), stations météo

SERVICES

Formation initiale / écoles, formation / CACES, emploi / intérim, banques / assurances / mutuelles, organisations professionnelles / fédérations, médias / éditions

MATERIELS ET FOURNITURES

Sol (matériel de préparation), tondeuses, tracteurs, top dresser, véhicules utilitaires motorisés, carburants / lubrifiants, pneumatique, remorques / bennes, élagage (matériel d'), aérateurs / aspirateurs / labilleurs / souffleurs, affûtage (matériel d'), peinture / marquage, accessoires / pièces détachées

EQUIPEMENT POUR SITE

Eclairage, radio télécommunication, mobilier extérieur (bancs, abri...), équipements pour le jeu (cage, filet...), vêtements et accessoires de travail / EPI, ateliers (équipements et outils d'), bardage / protection / clôture / barrière

EQUIPEMENT POUR LE JEU

Signalétique extérieure, médailles / trophées / coupes, vêtements pour le jeu, tribunes / gradins / vestiaires, bornes interactives / tactiles, équipements pour le jeu (cage, filet...)

Tous produits et services qui n'entrent pas dans la nomenclature du salon feront l'objet d'une étude à part.

### 6 - NOMENCLATURE DES VISITEURS

Le salon GREEN EXPO est un salon professionnel et de ce fait, a mis en place une nomenclature pour l'accès à son salon : intendant de golf, adjoint à l'intendant de golf, jardinier de golf, mécanicien de golf, directeur de golf, président de golf, responsable de magasin pro shop de golf, professionnel de golf, enseignant de golf, architecte de golf, constructeur de golf, propriétaire de golf, étudiant de la filière golf ; paysagiste, horticulteur, responsable

technique communal, adjoint au responsable technique communal, employés communaux, directeur de stade, directeur du service des sports, salariés et bénévoles des fédérations sportives partenaires ; distributeur, revendeur, importateur des produits et services présentés dans le salon. Ces nomenclatures bénéficient d'une entrée libre et gratuite sur présentation d'un justificatif professionnel (carte de visite, extrait Kbis ou factures attestant d'une relation commerciale avec les exposants du salon). Les visiteurs ne répondant pas à la nomenclature des visiteurs du salon ne seront admis et recevront une réponse faisant suite à leur demande de badge.

### 7 - RÉSERVATIONS DE STANDS ET EMPLACEMENTS

Je m'inscris avant le 15 avril 2012, je bénéficie d'une remise sur GREEN EXPO 2012 de -5% sur le prix du m<sup>2</sup>\*

I register before April 15th 2012, I take advantage of discount in GREEN EXPO 2012 -5% on the sq. m bare stand price\*

\*Offre valable uniquement pour les formules de stand nu et « équipé » - cachet de la poste faisant foi / Offer available only for space only and fitted stand formula - based on post mark.

Les sociétés postulantes doivent remplir un original de contrat de réservation de stand et l'adresser au siège de l'ORGANISATEUR accompagné du règlement par chèque pour constituer une candidature valide. L'envoi d'un virement ne constitue en aucune manière une acceptation tacite de l'ORGANISATEUR (l'organisateur procédera au remboursement total si la candidature n'est pas acceptée). L'ORGANISATEUR statue sur les demandes et fait savoir au postulant si sa candidature est retenue. Si c'est le cas le postulant est considéré comme exposant au salon et recevra une facture. Si la candidature est refusée par l'ORGANISATEUR, il n'aura pas à justifier de sa décision et renverra le contrat et le chèque sous 8 jours. Les sociétés postulantes ont la possibilité de contacter l'ORGANISATEUR pour connaître les disponibilités et les possibilités d'exposer. Ils peuvent mettre une option sur un emplacement de principe ; cette option doit être confirmée par l'organisateur et comportera une durée de validité présentée sur le fax ou l'email d'option envoyé. Le futur exposant devra renvoyer le contrat de réservation de stand et le règlement dans les délais prescrits. Passé ce délai l'option s'annule automatiquement. Les emplacements sont affectés au fur et à mesure de l'arrivée des contrats et des règlements. Si le contrat n'est pas accompagné du règlement il ne sera pas traité et sera mis en attente de réception du règlement. Le plan du salon évolue en fonction de l'arrivée de nouveaux exposants. L'ORGANISATEUR se réserve donc le droit, en cas de nécessité, de changer l'emplacement d'un stand pour répondre aux impératifs de sécurité, à la bonne circulation des visiteurs, au contexte concurrentiel des exposants ou tout autre motif dicté par la nécessité du bon déroulement du salon.

### 8 - DESCRIPTIF DE LA PRESTATION STAND

Le prix du stand réservé dans le contrat de participation comprend :

\* Emplacement nu : surface au sol (sans cloison, sans aménagement), moquette, gardiennage nocturne de l'exposition, badges nominatifs, 150 invitations au salon, inscription de votre société dans le catalogue du salon. Space only, carpet, no separation from neighbours, night security Inside the hall, badges, 150 invitation cards, company description in the catalogue.

\*\*Stand « Equipé » : surface au sol, moquette, stand modulaire (structure aluminium et panneau de remplissage en mélaminé), un rail de 3 spots alimentés par tranche de 9m2 (boîtier électrique non inclus à commander en fonction de vos besoins) mobilier (1 table, 3 chaises, 1 banque hôtesse fermant à clé), 1 enseigne drapeau avec le nom de l'exposant, gardiennage nocturne de l'exposition, badges nominatifs, 150 invitations au salon, inscription de votre société dans le catalogue du salon) / Stand structure, carpet, 1 flag both sides, 3 powered spots per 9 sq. m (no electricity available on the stand), furniture : 1 table, 3 chairs, 1 piece of furniture, night security inside the hall, badges, 150 invitation cards, company description in the catalogue.

\*\*\*Mini stand PRESENCE : surface au sol de 6m2, moquette, structure de stand (structure aluminium et panneau de remplissage en mélaminé), mobilier (1 table, 2 chaises), 1 rail de 2 spots alimentés (boîtier électrique non inclus à commander en fonction de vos besoins), 1 enseigne drapeau avec le nom de l'exposant, gardiennage nocturne de l'exposition, badges nominatifs, 150 invitations au salon, inscription de votre société dans le catalogue du salon) / Space only of 6 sq.m, carpet, stand structure (structure and front strut), 2 powered spots per 3 sq.m (no electricity available on the stand), 1 flag both sides, night security inside the hall, badges, 150 invitation cards, company description in the catalogue.

\*\*\*Mini stand SPOT : surface au sol de 4m2, moquette, structure de stand (structure aluminium et panneau de remplissage en mélaminé), mobilier (1 table, 2 chaises), 1 enseigne drapeau avec le nom de l'exposant, 1 rail de 2 spots alimentés (boîtier électrique non inclus à commander en fonction de vos besoins), gardiennage nocturne de l'exposition, badges nominatifs, 150 invitations au salon, inscription de votre société dans le catalogue du salon) / Space only of 4 sq. m, carpet, stand structure (structure and front strut), 1 flag both sides, 2 powered spots per 3 sq. m (no electricity available on the stand), night security inside the hall, badges, 150 invitation cards, company description in the catalogue.

Toute autre prestation (raccordement électrique, éclairage spécifique, mobilier spécifique, etc.) n'est pas comprise, mais pourra être commandée par la suite à l'ORGANISATEUR par le biais du dossier technique.

Any other technical services (power connection, specific lighting, specific furniture, etc.) are not included but can be ordered by following the organization through the technical file exhibition.

## 9 - RESERVATION DE PARTENARIATS ET ACTIONS DE SPONSORING

L'ORGANISATEUR peut conclure des partenariats visant à échanger des produits et services avec des sociétés ou des organes de presse. Dans ce cas, ces partenariats feront l'objet d'un CONTRAT DE PARTENARIAT. Cependant le présent RÈGLEMENT de salon est applicable aux partenaires tout comme aux EXPOSANTS, même s'ils ne disposent pas de stands.

Les prestations fournies par le partenaire et par l'ORGANISATEUR doivent être décrites et faire l'objet de factures. Ces factures, dites « d'échange marchandises » peuvent être réglées par compensation. En cas d'annulation ou de report de la manifestation, chacune des parties garde à sa charge les investissements sans qu'aucune des parties ne puisse réclamer ni indemnité ni paiement de prestations réalisées ou à réaliser.

**Les conférences d'application :** la visibilité de votre événement dans nos supports de communication (site Internet du salon, programme de conférences, catalogue) Capacité jusqu'à 40 places, avec mobilier, vidéo projecteur avec interface informatique, électricité, connexion internet, lecteur de badges, hôtesse d'accueil, fichier des participants après le salon.

## 10 - OBLIGATIONS & INTERDICTIONS GENERALES

L'exposant s'engage à occuper son stand pendant la durée du salon et à être présent pendant les heures d'ouverture. Il ne pourra quitter ou procéder au débarrasage ou démontage de son stand avant la fermeture officielle du salon. Il ne pourra effectuer de sorties de matériel sans justification et autorisation écrite de l'ORGANISATEUR (bon de sortie).

Sont interdits, sous peine d'annulation de la réservation et exclusion immédiate du salon, sans indemnité ni remboursement des sommes versées ou à verser :

- L'exposition de produits ou services dont l'EXPOSANT ne possède pas de droits de distribution ou de représentation (cf. Attestation de Représentation),
- La distribution de documents ou objets en dehors des limites du stand, notamment dans les allées, les entrées et sorties, sauf contrat dûment passé avec l'ORGANISATEUR,
- Le débordement de matériel en dehors des limites du stand, notamment dans les allées, les entrées et sorties, sauf accord dûment passé avec l'ORGANISATEUR,
- L'affichage sauvage à l'extérieur du stand et l'utilisation de sonorisation,
- Le non respect de la réglementation de sécurité (ERP), du plan de prévention, du règlement propre au lieu d'exposition, ou des prescriptions du DOSSIER TECHNIQUE,
- La vente au déballage (sauf autorisation spécifique de la Mairie ou de la Préfecture),
- La vente, la consommation ou la distribution d'alcool, de tabac ou de drogue.

## 11 - INTERDICTIONS SPECIALES : SOCIETES CO-EXPOSANTES

Sont interdits, sous peine d'annulation de la réservation et exclusion immédiate du salon, sans indemnité ni remboursement des sommes versées ou à verser :

- L'hébergement sur le stand de l'exposant officiel de toute société ou personne représentant une enseigne autre que la sienne. Il est donc interdit d'avoir des sociétés co-exposantes sur votre stand. L'hébergement "sauvage" d'un co-exposant est donc strictement interdit et l'ORGANISATEUR se garde le droit d'exclure l'accès au salon le contrevenant et de facturer 50 % du montant TTC de la somme engagée dans la location régulière du stand (empreinte de carte bleue réalisée sur site régularisation avec une facture après le salon).

## 12 - DOSSIER TECHNIQUE

Le DOSSIER TECHNIQUE est soumis à chaque exposant inscrit, en principe 6 à 8 semaines avant le salon.

Ce dossier comporte toutes les informations utiles (jours et horaires de montage et de démontage, accès aux lieux, réglementations, etc. ...). Il comporte aussi la liste de toutes les prestations optionnelles pouvant être commandées ainsi que les bons de commande correspondants. Le contenu du dossier technique est considéré comme partie intégrante de la réglementation du salon et l'exposant s'engage à en respecter tous les termes sans restriction.

## 13 - CONDITIONS DE PAIEMENT

L'exposant et le sponsor devront respecter l'échéancier de paiement suivant :

- 30% à la signature du contrat par chèque à joindre au contrat dûment rempli et signé.
- Le solde est payable par chèque au plus tard le 03/10/2012 (cachet de la poste faisant foi).
- Toute réservation effectuée après le 03/10/2012 devra être réglée par chèque exclusivement en totalité à réception de la facture.

Seuls les chèques ou les virements bancaires sont admis. Les traites ou effets de commerce ne sont pas admis. En cas de virement, les frais bancaires sont à la charge de l'EXPOSANT. A défaut de paiement d'une seule des échéances, le montant en principal du solde du prix et des intérêts courus deviendront immédiatement de plein droit et immédiatement exigibles, quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure de payer restée sans effet mentionnant l'intention de l'ORGANISATEUR d'user de la présente clause sans autre formalité judiciaire. Le non règlement 15 jours avant le salon du montant total de la réservation entraîne en tout état de cause l'annulation du droit à disposer du stand sans relever des obligations de paiement. Le paiement des prestations et frais supplémentaires doit être effectué à la commande. Les pénalités pour retard de paiement ou commande seront à la charge de l'EXPOSANT. De plus, à défaut de paiement du solde le 04/10/2012 au plus tard (cachet de la poste faisant foi), la fiche de présentation de l'exposant ne sera pas insérée dans le catalogue. L'entrée au salon pourra être refusée à tout exposant n'ayant pas soldé l'intégralité de ses factures de réservation de stand et de prestations complémentaires. En cas de défaillance de l'exposant, l'emplacement vacant est affecté à un autre exposant afin de ne pas perturber l'équilibre du plan du salon, sans relever des obligations de paiement. Les règles en matière d'annulation sont applicables. La TVA est due par tous les exposants qu'ils soient Français, membres ou non de la CEE, le salon et les prestations attachées se tenant sur le territoire Français. Les exposants membres de la CEE peuvent obtenir sous certaines conditions de remboursement de la TVA auprès des services fiscaux de leur pays. La facture définitive sera établie à réception de votre acompte. Sur cette facture apparaîtra le montant TTC de votre acompte (hormis les paiements par virement). Dans le cas d'un paiement par virement bancaire, veuillez communiquer l'original de votre ordre de virement.

### Police d'assurance : vous êtes assurés pour une valeur de 12 000 €

Dans le cadre de votre participation à ce salon, la société SPAT (organisatrice de cet événement) a mis en place, en collaboration avec le cabinet EXA Courtage, une police d'assurance « Tous risques exposition » garantissant les vols et dommages survenant à tous vos matériels et agencements. La garantie s'exerce pour « tous dommages, montage, et démontage y compris les risques de transports effectués par transports publics » ; hors objets personnels, espèces et valeurs. Compte-tenu de précédents litiges, liés pour certains exposants à l'absence ou l'insuffisance de couverture des risques inhérents à leurs présences sur le salon, la souscription à ce contrat d'assurance est obligatoire en deçà d'une couverture de valeur assurée équivalente à 12 000 €. Au delà de cette valeur, l'exposant est libre de contracter une assurance complémentaire.

## 14 - CONDITIONS D'ANNULATION PAR L'EXPOSANT OU LE PARTENAIRE / SPONSOR

L'EXPOSANT, le partenaire ou le sponsor ont la possibilité d'annuler sa participation au salon quelle qu'en soit la raison sans avoir à en justifier. Il devra adresser un courrier par lettre recommandée avec AR au siège de l'ORGANISATEUR l'informant de son annulation.

Les acomptes versés à la réservation restent acquis à l'ORGANISATEUR. Par ailleurs :

- Pour toute annulation intervenant à plus de 11 mois de l'ouverture, aucune somme n'est due par l'EXPOSANT, à l'exception des droits d'inscription,
- Pour toute annulation intervenant entre 11 et 8 mois de l'ouverture du salon, l'EXPOSANT doit 30 % du montant global de la réservation,
- Pour toute annulation à moins de 8 mois de l'ouverture du salon, l'EXPOSANT doit la totalité du montant de la réservation.

Les réductions de surface demandées par l'exposant peuvent être accordées par l'ORGANISATEUR, mais la totalité du montant de la réservation reste due, même en cas de remise en location de l'espace au profit d'un autre exposant.

## 15 - CONDITIONS D'ANNULATION OU DE REPORT PAR L'ORGANISATEUR

Dans le cas de force majeure (Guerre, attentats, grève, deuil national, catastrophes naturelles, etc...), ou d'interdiction, d'annulation, d'absence d'autorisation administrative ou encore dans le cas où l'économie du salon s'avère insuffisante pour son bon déroulement et la satisfaction des exposants et des visiteurs, l'ORGANISATEUR peut décider du report ou de l'annulation du salon. Dans le cas de report à moins de 13 mois, les contrats de réservation restent valables et les acomptes sont reportés sur les nouvelles dates. Dans le cas de report à plus de 13 mois ou d'annulation du SALON, les acomptes versés par les exposants leur sont remboursés déduction faite des éventuels débours exposés par l'ORGANISATEUR.

## 16 - RECOMMANDATIONS TECHNIQUES IMPORTANTES

Il est strictement interdit aux exposants de clouer, coller, agraffer ou peindre sur les murs du Parc des Expositions ou sur les panneaux et structures de stands. Les éléments de décoration peuvent être accrochés sur les structures de stands au moyen de différents dispositifs d'accrochage proposés par l'ORGANISATEUR dans le dossier technique et qui n'occasionnent pas de détérioration. Aucun élément ne doit dépasser du volume du stand, tant en surface au sol qu'en hauteur (les cotes sont délimitées par la structure de stand). Les démonstrations dont le niveau sonore est audible des stands mitoyens sont interdites.

Les livraisons se font exclusivement :

- par les portes d'accès au hall défini par le dossier technique (absence de quais de déchargement) et pendant la période de montage.

Aucun stockage n'étant possible sur place, les exposants devront prévoir l'évacuation de tous leurs emballages. Les services de régie de l'ORGANISATEUR seront à la disposition permanente des exposants : en leurs bureaux, aux jours et heures ouvrables avant le salon ; sur place pendant les périodes de montage et de démontage ; sur place pendant toute la manifestation.

## 17 - INSTALLATION ET DEMONTAGE - AMENAGEMENTS PARTICULIERS

Les jours et horaires d'installation et de démontage figurent dans le dossier technique. L'exposant s'engage à les respecter et à les faire respecter par ses employés et sous-traitants. Le non respect des délais de démontage peut entraîner la destruction du stand aux frais de l'exposant défaillant. L'exposant accepte de payer tous les frais occasionnés par sa défaillance ou celle de son décorateur, installateur, transporteur ou toute autre personne morale ou physique agissant pour son compte. Tout aménagement d'un stand doit être traité non feu et répondre à la norme M1. Chaque exposant est tenu de respecter la réglementation ERP et à la réglementation du Parc des Expositions dont un exemplaire figure dans le dossier technique. Par ailleurs, tout projet d'aménagement et de décoration doit faire l'objet d'un dossier complet comportant les plans, la nature des matériaux utilisés et les PV de classement de ces derniers. Ce dossier devra être adressé soit à la SPAT, soit aux services de sécurité du Parc des Expositions pour examen et soumission aux services de la Préfecture. Tout appareil électrique ou d'éclairage devra être conforme à la réglementation et comporter un raccordement à la terre. Toute installation non conforme peut donner lieu à la fermeture immédiate du stand par les services de sécurité, sans indemnité ni remboursement.

## 18 - ASSURANCES

L'ORGANISATEUR est assuré en Responsabilité Civile organisateur. Cette assurance ne couvre en aucun cas les EXPOSANTS qui doivent être assurés TOUS RISQUES EXPOSITION ainsi que pour le VOL et la DÉTERIORATION de leur matériel et du matériel qui leur a été confié, tant pendant le transport, le montage, le démontage, les heures d'ouverture et de fermeture du salon. L'EXPOSANT pourra souscrire une assurance par le DOSSIER TECHNIQUE. Si ce n'est pas le cas il devra présenter une attestation de son assureur justifiant de sa couverture pour la participation au salon. La justification de l'assurance est obligatoire pour entrer dans les lieux. L'assurance souscrite par l'exposant doit comporter une clause explicite de renoncement à recours contre l'ORGANISATEUR et le propriétaire ou l'exploitant des lieux.

## 19 - LITIGES

Les présentes conditions ont valeur de contrat et figurent au dos du contrat de réservation de stand, au dos des factures ainsi que dans le dossier technique. En cas de litige sur l'application ou l'interprétation du présent contrat, seul le Tribunal de Commerce de PARIS sera compétent.

**UNE COPIE DOIT ÊTRE CONSERVÉE PAR L'EXPOSANT**